

DELIBERATION N° 11 - VOISINS SOLIDAIRES ET ATTENTIFS

Rapporteur : M. DEFFOUN

La ville de Ludres, attentive à la sécurité des biens et des personnes, s'inscrit dans un cadre de partenariat et de travail commun avec la police nationale et 3 communes voisines (Heillecourt, Fléville et Houdemont), grâce au Contrat Local de Sécurité Intercommunale.

Ces 4 communes ont souhaité mener une réflexion sur le renforcement de la solidarité entre voisins, afin d'améliorer la sécurité des biens et lutter contre les cambriolages.

Ainsi, suite à différents échanges, les 4 communes et la Police Nationale ont décidé de créer un dispositif spécifique identifié sous le label « Voisins Solidaires et Attentifs » visant à renforcer les relations de solidarité et de proximité entre voisins d'un même quartier et à permettre à chacun de participer à la sécurité et à la tranquillité de ses voisins, de leurs proches et de leurs biens.

Il renforce le contact, les échanges au sein d'un quartier et rétablit le lien social. A ce titre, il pourra permettre une entraide auprès des personnes isolées (notamment dans des épisodes climatiques tels que sécheresse, canicule, coup de vents).

Le dispositif accroît ainsi le niveau de sécurité de la commune et l'efficacité de la Police Municipale et de la Police Nationale en lui permettant d'intervenir plus rapidement.

La ville de Ludres a donc la possibilité de s'inscrire dans ce dispositif nouveau, réalisé en accord et en collaboration avec la Police Nationale, qui appuie ce projet.

Il est ainsi proposé de mettre en place ce dispositif sur le territoire de la ville, en débutant dans un premier secteur de Ludres Sud comprenant les rues des Frères lumière, du bas de la Côte, impasse Auguste Rodin, rue Gallilée, impasse François Arago, impasse Paul Langevin (soit 106 pavillons).

Les acteurs concernés par le dispositif sont les suivants :

- la Police Nationale,
- le Maire, l'équipe municipale et les services de la ville, dont principalement la Police Municipale,
- le correspondant de quartier,
- les habitants du quartier.

Une réunion de présentation du projet a eu lieu avec les riverains le jeudi 04 septembre 2014. Celle-ci a permis des échanges et de prendre en compte les remarques des habitants. Plusieurs d'entre eux ont accepté de devenir "correspondant" officiel pour le secteur visé.

Enfin, ce projet sera évalué en fonction d'indicateurs de suivi (nombre de communications, réunions, quantification des échanges) et de résultats (comparatif des faits constatés par la police nationale).

Le projet pourra ensuite être mis en place dans d'autres secteurs du territoire.

Un dépôt de marque peut être réalisé par les 4 communes partenaires auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (I.N.P.I.) dans la classe 45 (service) intitulée "Services juridiques. Médiation. Services de sécurité pour la protection des biens et des individus". En effet, il convient de protéger cette marque et ce projet, afin d'éviter tout détournement ou utilisation commerciale ou à d'autres fins par des personnes physiques ou morales extérieures.

Le dépôt papier représente un coût de 225 € pour 1,2 ou 3 classes et de 40 € par classe supplémentaire.

Une recherche préalable de similarité est nécessaire, pour un coût prévisionnel de 50 €, selon l'I.N.P.I.

Le coût serait partagé entre les 4 communes fondatrices. Le coût sera réparti entre les 4 communes à parts égales, Ludres réglant le montant total à l'I.N.P.I., les 3 autres communes lui réglant leur part sur présentation d'un titre de recettes.

La commission urbanisme, travaux, patrimoine et sécurité a rendu un avis favorable le 2 juillet 2014.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'approuver la mise en place du dispositif "Voisins Solidaires et Attentifs" sur le territoire de la commune ;
- d'approuver le protocole d'accord correspondant avec la Police Nationale et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer, ainsi que tout document nécessaire à la mise en place du dispositif ;
- d'approuver le dépôt de la marque "Voisins Solidaires et Attentifs" ainsi que le logo (présenté aux conseillers municipaux) auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle par les 4 communes, dans les conditions financières ci-dessus, et d'accepter que la ville de Ludres, réalise ce dépôt, désignée mandataire à cet effet et représentée par Monsieur le Maire, Pierre BOILEAU.

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2014.

Intervention de Monsieur le Maire :

Une réunion spécifique a eu lieu pour la mise en place de ce dispositif qui est différent de "voisins vigilants".

Aujourd'hui, je pense qu'il est normal que la sécurité des personnes soit partagée par tout le monde. Le fait de mettre en place ce type de système est intéressant. Nous avons eu l'appui total et entier de la police nationale, avec qui la convention sera rédigée. Elle sera signée par le Préfet.

D'autres villes nous ont déjà sollicité afin d'étudier la mise en place de ce dispositif, qui permet de relater rapidement à la police tout fait particulier qui pourrait être considéré comme suspect et pouvant déboucher sur des cambriolages ou incivilités ; être attentif et avoir des repères permet de veiller à la sécurité des biens et des personnes.

Par exemple la semaine dernière à Heillecourt (fait relaté sur le journal), une personne a repéré quelqu'un dont le comportement était anormal dans la rue et a appelé le 17, ce qui a permis de prendre en flagrant délit des cambrioleurs. Ce n'est pas forcément de l'inquisition quand on surveille ou regarde chez le voisin ou dans son environnement. Les méfaits augmentent partout, que ce soit en zone urbaine ou rurale, c'est une dérive de la société qu'il faut essayer de contenir le mieux possible.

Je voulais revenir sur le dispositif "voisins vigilants" qui n'est qu'un site internet sur lequel tout le monde peut s'inscrire et correspondre par le biais d'sms payant.

Le secteur Ludres sud sera en test pendant un an. Un bilan sera ensuite réalisé. En fonction des résultats, ce système pourra couvrir l'intégralité de la ville.

Si cela fonctionne, la communauté Urbaine du Grand Nancy souhaite le mettre en place sur toutes les communes membres. Nous sommes site expérimental.

Pour finir, je voudrais remercier MM. DEFFOUN et MOCCHETTI, et toutes les personnes ayant travaillé sur ce dispositif ainsi que le commissaire DELAITRE pour la rédaction de la convention. Les 4 communes vont en bénéficier. Chacune payera sa part pour le dépôt de la marque afin de protéger le sigle. D'autres communes sont déjà intéressées par ce dispositif.

L'été a été plus calme que le début d'année à Ludres, en dehors de quelques trublions, notamment devant le collège où des jeunes jouent au foot à 2h du matin et s'alcoolisent. Le procureur est très attentif à cette situation et les polices municipale et nationale sont intervenues à plusieurs reprises.

Des contrôles avec un drone ont été effectués sur la commune. La société de surveillance PEGASE a fait des rondes tout l'été, les nuits notamment. Elle n'est pas là pour intimider les personnes mais pour surveiller la ville.

Monsieur le Maire relate un courrier qu'il a reçu dénonçant l'excès de surveillance avec des mots peu respectueux. Il termine cet exemple en indiquant qu'il continuera à faire respecter l'ordre par tous les moyens appropriés.